



Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le



ID : 059-215901604-20240415-15042024DELIB09-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 29

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 21
Absents excusés : 05
Procurations : 05
Absents : 01
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quinze avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. MUNARI Eric donne pouvoir à Mme HOCQUAUX Farida, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme DEMORTIER Léa, M. ROLI Jordan donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. LIENARD Matthieu donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme DENIS Séverine donne pouvoir à M. BOTTIAU Christophe

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DENIS Séverine, M. LIENARD Matthieu, M. MUNARI Eric, M. ROLI Jordan, M. WALLERAND Jérémy

Etai(ent) absent(s) :

M. SAHLI Sadreddine

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ADAM Pascal

OBJET : Subvention annuelle 2024 aux associations locales et extérieures

Date de convocation
02 avril 2024

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix),
Le **Conseil Municipal** accepte et vote
les subventions 2024, reprises à l'annexe du budget, comme suit :

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

25 AVR. 2024

Affichage le :

25 AVR. 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant de la Subvention	NOM DE L'ASSOCIATION	Montant de la Subvention
Alexandre le Géant	1 500,00€	Amicale des Sapeurs-Pompiers	500,00€
Amis de la Gaule	1 200,00€	Anciens ANF/ BOMBARDIER	500,00€
ARPH	2 650,00€	ASS EN DANCE	1 050,00€
Atelier Artistique	400,00€	Basket Ball	3 250,00€
Calypso Plongée	750,00€	CATM	850,00€
Club des Aînés	1 150,00€	Club Féminin	750,00€
Crespin Memoria	550,00€	Crespin Tennis Club	1 500,00€
Don du Sang	200,00€	ESC	4 500,00€
Franco Latino	150,00€	Harmonie Municipale	4 250,00€
La Boule Crespinoise	850,00€	Les Francs Coeurs	1 000,00€
Récréakid's	1 000,00€	Resto du Coeur	500,00€
Secours Populaire	500,00€	USC	5 250,00€

Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 15 avril 2024
Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

Pascal ADAM

